

## **PROCES-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS** **DU CONSEIL MUNICIPAL**

*Séance du 30 mars 2009*

Le lundi 30 mars 2009, à 19 heures, le conseil municipal, convoqué le 24/03/2009, s'est réuni à la mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de M. Jacques MARTINELLI, maire.

Étaient présents : 15 membres : Jacques MARTINELLI, Philippe BETEND, Christelle BOISIER, Jacques DELEMONTEIX, Alain FONGEALLAZ, Marie-France CALLIER, Catherine JACQUART, Marc GUFFOND, Chantal CHAPON, Frédéric CAUL-FUTY, Blandine SARRAZIN, Christian SCHEVENEMENT, Roger PELLIER-CUIT, Etienne BONNAZ, Michel DORIOZ.

Secrétaire de séance : Christelle BOISIER.

### **COMPTE ADMINISTRATIF 2008**

Il est donné lecture des comptes administratifs 2008, qui laissent apparaître le bilan repris dans le tableau ci-dessus, et de l'affectation des résultats de l'exercice 2008 sur le budget 2009.

Au moment du vote, M. MARTINELLI quitte la salle et laisse la présidence de l'assemblée à M. Philippe BETEND, 1<sup>er</sup> Adjoint.

Les votes sont les suivants :

- Compte administratif Commune: 7 pour, 7 contre.
- Compte administratif Eau : 14 pour.
- Compte administratif "Télémont" : 7 pour, 6 contre, 1 abstention.

<i>Résultats</i>	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Commune	120 470,66 €	99 993,71 €	220 464,37 €
Eau	103 741,48 €	-5 126,02 €	98 615,46 €
Télémont	38 538,74 €	-24 106,02 €	14 432,72 €

### **COMPTE DE GESTION 2008 :**

M. MARTINELLI reprend la

présidence de l'assemblée et propose d'approuver le compte de gestion du receveur municipal, qui reprend les mêmes chiffres que le compte administratif. Celui-ci est adopté à l'unanimité.

### **BUDGET 2009 :**

<i>Prévisions</i>	Fonctionnement	Investissement	TOTAUX
Commune	1 614 160,00 €	1 064 087,00 €	2 678 247,00 €
Eau	244 622,00 €	491 467,00 €	736 089,00 €
Télémont	302 641,00 €	152 850,00 €	455 491,00 €

Le vote des budgets donne les résultats suivants :

- Budget Principal : 8 voix pour, 7 voix contre
- Budget de l'Eau : 15 pour
- Budget des Remontées Mécaniques "Télémont" : 8 pour, 6 contre, 1 abstention.

**Impôts locaux** : ils restent inchangés par rapport à l'année précédente, soit :

- Taxe d'habitation : 12,83%
- Taxe foncière (bâti) : 12,87 %
- Taxe foncière (non bâti) : 80,00 %
- Taxe Professionnelle : 8,64 %

### **EMPLOIS SAISONNIERS :**

Six emplois saisonniers, à temps complet, seront créés pendant la période estivale afin de renforcer les services techniques communaux et le service des Remontées Mécaniques "Télémont". Approuvé à l'unanimité.

### **PENALITES POUR TRAVAUX HYDRAULIQUES SUR LE RUISSEAU DU BRONZE :**

La commune a entrepris des travaux de curage sur le ruisseau du Bronze en 2008, sans avoir demandé l'autorisation préalable à la DDA. Ce fait ayant été constaté par procès-verbal de l'Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques, la DDA propose un arrangement amiable de cette affaire par voie de transaction pénale, pour un montant de 3.000 €. A l'unanimité le conseil municipal accepte cette proposition.

### **REMISE DE PENALITES POUR RETARD DE PAIEMENT DE TAXE D'URBANISME :**

La SARL "LE JARBAY" sollicite une remise gracieuse des pénalités qui ont été appliquées pour non paiement, dans les délais impartis, des taxes d'urbanisme liées au permis de construire n°18907C0011.

Le Receveur municipal ayant émis un avis favorable, le conseil municipal, à l'unanimité, accorde cette remise, d'un montant de 583 €.

### **DEMANDE DE SUBVENTION DE LA S.P.A. DE CLUSES :**

La Société Protectrice des Animaux propose à la commune d'adhérer à ses services qui consistent en la mise à disposition d'une fourrière pour chats et chiens errants. Le coût de l'adhésion serait de 500 € pour l'année 2009.

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve cette proposition.

### **ACHAT DE TERRAINS :**

#### **Chemin de La Balme, parcelles DUGERDIL**

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'acquérir les parcelles DA 1365 de 4 m<sup>2</sup>, DA 1368 de 7 m<sup>2</sup> et DA 1367 de 2 m<sup>2</sup> situées le long du chemin de La Balme et appartenant à Mme DUGERDIL. La transaction s'élève à 165 € (11 m<sup>2</sup> x 15 €).

### **DECOMPTE DEFINITIF DES TRAVAUX DE CHAMOULE (SELEQ 74)**

Le SELEQ a établi le décompte final de cette opération qui s'élève à 55.630,08 €. La part communale est de 15.140,48 €. Approuvé à l'unanimité.

### **DIVERS :**

#### **Nettoyage de printemps :**

Il aura lieu le 1<sup>er</sup> mai, comme les années précédentes. Rendez-vous place de la mairie à 8h. Se munir de gants et de bottes. Un apéritif et un casse-croûte seront offerts par la municipalité.